



Commune de  
**BARCY**

Place Sainte-Geneviève  
77910 BARCY  
tél.: 09 66 98 70 16  
E-mail : mairie.barcy@orange.fr

**Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Claye-Souilly  
Commune de BARCY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

le 05 janvier 2017

Date d'affichage :

le 05 janvier 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

Quorum : 06

**L'an deux mil dix-sept, le 10 janvier à 19h00**, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Etaient présents :

Mme ARLOVE Angélique, Mme BONGARD Clotilde, M. BRAYER Sébastien, M. CODRON Nicolas, M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme GRONDIN-FUZELLIER Anièle, Mme POUGET-VACHER Katia, M. MOLKA Hervé, M. RYCHLEWSKI Stéphane.

Absent : M. BESANÇON Emmanuel.

Absent excusé : M. BONGARD Jean-Luc.

Procuration : M. BONGARD Jean-Luc à Mme BONGARD Clotilde.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Anièle GRONDIN-FUZELLIER élue secrétaire de séance.

A l'annonce de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'y intégrer au point n°4, une décision modificative budgétaire concernant le paiement d'une subvention 2015 en faveur de l'ASSAD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'intégrer ce point à l'ordre du jour.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 28 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2016

### **PRESENTATION DES VŒUX PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire souhaite à l'ensemble du Conseil Municipal ses vœux pour l'année 2017.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité d'installer dans l'ensemble de nos décisions du respect : respect vis-à-vis de la population, respect entre chaque membre du Conseil, respect par rapport à notre fonction au sein du Conseil et respect dans la gestion de l'argent public.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la teneur de son discours des vœux lors de la cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 13 janvier.

Dans son discours, Monsieur le Maire souhaite mettre en avant les avantages de notre politique rurale et définir l'objectif de notre mission d'un village dynamique et convivial.

« C'est quoi la ruralité ? C'est du service, du lien social et de la sécurité. »

Monsieur le Maire rappelle les trois grands projets menés à son terme durant l'année 2016. Ces trois grands projets répondent bien aux enjeux de la ruralité, à savoir :

- l'école aux normes pour nos enfants
- l'assainissement non collectif aux normes pour notre environnement
- la fibre optique.

Monsieur le Maire insiste sur la dynamique de nos projets avec le souci permanent de créer du lien social et de la convivialité, avec pour l'année 2017 :

- la création d'un lieu d'échange et de rencontre avec l'aménagement des abords de l'école,
- la création d'un lieu technique avec l'aménagement de l'atelier communal,
- la création d'un lieu d'accueil avec l'aménagement du réz de chaussée de la Mairie.

La convivialité a du sens en y installant de la sécurité et du partage.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil durant l'année 2017 définisse ses priorités en matière de sécurité routière.

Monsieur le Maire souhaite également que 2017 soit l'année du développement du lien social par une plus grande implication des associations dans l'animation du village et par une plus grande implication du Conseil dans une politique de solidarité sociale et environnementale.

A cet égard, et dans le cadre de la Commission Sociale, Monsieur le Maire a demandé à Mme Anière GRONDIN-FUZELLIER de définir nos missions prioritaires en matière de gestion des déchets, d'économie solidaire et de politique environnementale.

**DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**  
**CONCERNANT LES CHARGES DE PERSONNEL**

**DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N° 01**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant les charges de personnel des élus, leurs indemnités et leurs cotisations retraites, comptabilisées à l'article 6531 et 6533.

N'ayant plus de crédit budgétaire disponible au chapitre 65, et afin de pouvoir régler les dernières cotisations URSSAF et IRCANTEC d'un montant d'environ 1 250 euros, Monsieur le Maire demande une modification en section de fonctionnement.

La modification se fait comme suit :

<i>article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
<b>61522</b>	<b>Entretien et réparations bâtiments</b>	<b>- 1 500,00 €</b>
<b>6531</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>+ 1 500,00 €</b>

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** cette modification budgétaire.

**DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES CONCERNANT LE  
PAIEMENT DE LA SUBVENTION ASSAD**

**DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°02**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire concernant le paiement d'une subvention comptabilisée à l'article 6574.

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la dissolution du CCAS, la subvention attribuée à l'ASSAD en 2015 par le CCAS, et prévue à son budget, n'a pu être réglée.

N'ayant plus de crédit budgétaire disponible au chapitre 65, et afin de pouvoir solder dans les comptes 2016 cette subvention de 500 euros, Monsieur le Maire demande une modification en section de fonctionnement.

La modification se fait comme suit :

<i>article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
<b>61522</b>	<b>Entretien et réparations bâtiments</b>	<b>- 500,00 €</b>
<b>6574</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>+ 500,00 €</b>

CONSIDERANT la délibération n° 2016-34 du Conseil Municipal de Barcy,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** cette modification budgétaire.

**CHOIX DU PRESTATAIRE CONCERNANT LE CONTRAT  
D'ENTRETIEN**

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de mettre en place un contrat d'entretien annuel concernant les micro-stations et éventuellement les filtres à sable.

Monsieur le Maire rappelle les enjeux environnemental et économique d'avoir dans l'ensemble de la commune un assainissement non collectif entretenu et aux normes.

Le Conseil Municipal a souhaité dans son ensemble que le contrat d'entretien soit géré par la Commune et demande au prestataire de s'engager sur 3 ans, de maintenir les garanties du constructeur et de mutualiser les coûts.

Monsieur le Maire indique qu'après de multiples discussions et négociations et après avoir obtenu un accord, la société OBIO ENVIRONNEMENT a fait part de manquements graves quant à l'efficacité des mises en service des micro-stations, quant à la négociation des garanties avec le constructeur et quant aux respects du contrat négocié avec la Mairie.

En conséquence, la Commune ne souhaite plus travailler avec la société OBIO ENVIRONNEMENT.

Dans la recherche d'un nouveau prestataire, Monsieur le Maire et M. Nicolas CODRON ont convoqué trois sociétés : NOVAVIA, AER'EAU, ASSISTEAUX.

M. Nicolas CODRON expose les avantages et les inconvénients de travailler avec chaque structure.

En préambule, M. Nicola CODRON mentionne que les trois sociétés acceptent de collaborer avec la commune de Barcy dans les conditions souhaitées par celle-ci.

Les critères mis en avant sont le prix, le savoir-faire, le service et la communication vis-à-vis de la commune et des propriétaires.

Le Prix oscille entre 97€ HT pour ASSISTEAUX à 104,16€ pour NOVAVIA.

Le savoir-faire est apparu comme évident pour les trois structures. Toutefois, ASSISTEAUX est la société la plus ancienne (40 ans d'expérience) et la plus importante (9 techniciens dans toute la France), même si AER'EAU apparaît comme très réactive.

Le service est un critère important notamment dans la relation avec le fabricant GRAF et les prix des pièces pratiqués. ASSISTEAUX et AER'EAU offrent le plus de garantie dans sa politique de prix et de gestion de stock des pièces détachées. ASSISTEAUX reste un partenaire référencé et à grande proximité du fabricant de micro-station GRAF.

En termes de communication, ASSISTEAUX a une gestion plus moderne et plus réactive en diffusant par mail, en PDF, à la Mairie et au propriétaire, les rapports de visite, en temps réel.

ENTENDU par Monsieur le Maire des termes évoqués lors des négociations et de l'évolution de cette dernière,

ENTENDU le compte-rendu de M. Nicolas CODRON concernant les entretiens avec Monsieur le Maire avec les trois prestataires que sont NOVAVIA, AER'EAU et ASSISTEAUX,

CONSIDERANT le Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2016 concernant l'étude d'un contrat d'entretien des installations d'assainissement non collectif,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de retenir la société ASSISTEAUX comme prestataire exclusif de l'entretien des installations d'assainissement non collectif,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à rédiger et signer les contrats tripartis entre la commune, les propriétaires et ASSITEAUX.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Communautaire qui installera la nouvelle Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, contenant 22 membres, se déroulera le 12 janvier 2017.

Mme Katia POUGET-VACHER précise auprès des membres de la Commission Sociale que le relevé de décisions de la dernière commission leur sera bientôt transmis.

M. Hervé MOLKA souligne la dangerosité d'une barrière couchée le long de la départementale, rue de Meaux.

M. Hervé MOLKA informe le Conseil de la plainte de Mme PETIT concernant le ravalement de son mur mitoyen avec la nouvelle école de Barcy.

Séance levée à 20h45.